

République française

Département de la Drôme

COMMUNE DES GRANGES GONTARDES

Séance du 25/11/2024

Membres en exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 2

Absents : 3

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA Jean-Christophe CAMBON Fabienne KOBİ Hélène MOULY Franco PICCARDO Nicole PONIZY Jérôme ROIG Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : Geoffroy HUGUES Didier SOULAIGRE

Absents : Cécile AUDIBERT, Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD

Secrétaire de séance : Gérard BAUMEA

Date de la convocation : 18/11/2024

N° d'ordre : DE_2024_054 25/11/2024

Objet : Renouvellement de la convention autorisant l'implantation d'une conduite d'eau par la société GSM

Vu la délibération en date du 16 octobre 2009 acceptant les termes de la convention entre la Commune et la Société Granulats de la Drôme pour l'implantation d'une conduite d'eau,

Vu la délibération en date du 3 juin 2014 acceptant les termes de l'avenant n°1 prorogeant la convention entre la Commune et la Société Granulats de la Drôme pour l'implantation de la conduite d'eau jusqu'au 31 décembre 2017,

Vu la délibération en date du 05 mars 2018 modifiant la durée de la convention du 16 octobre 2009 laquelle est fixée du 1er juillet 2008 au 31 décembre 2024.

Madame le Maire demande à l'assemblée présente de se prononcer sur les termes du renouvellement de la convention autorisant l'implantation d'une conduite d'eau par la société GSM.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Accepte** le renouvellement de la convention autorisant l'implantation d'une conduite d'eau par la société GSM.
- **Dit** que la durée de la convention est fixée du 1er janvier 2025 au **16/05/2028**.
- **Précise** que dans la mesure où la Société Granulats de la Drôme venait à céder son activité sur le site des Badaffres, les engagements de la convention devront être intégralement repris par le repreneur.
- **Autorise** Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention d'implantation de la conduite d'eau.

Fait à Les Granges Gontardes, le 25/11/2024

Madame Hélène MOULY,
MAIRE,

dépôt: PREFECTURE DE LA DRÔME
Date de réception de l'AR: 03/12/2024
026-212601454-20241125-DE_2024_054-DE




